Envoyé en préfecture le 05/06/2020
Reçu en préfecture le 05/06/2020
ID : 040-214002966-20200526-DEL022020OK-DE

SEIGNOSSE

SEANCE DU 26 mai 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 26 du mois de mai 2020, à 18 heures et 30 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Absents : 0

Procurations : 0

Votants : 27

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage :
20 mai 2020

Absents excusés : Ø
Absents : Ø
Pouvoir : Ø

Secrétaire de séance : Valérie CASTAING-TONNEAU

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Envoyé en préfecture le 05/06/2020
Reçu en préfecture le 05/06/2020
ID : 040-214002966-20200526-DEL022020OK-DE

SEIGNOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 7 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à SEIGNOSSE, le 26 mai 2020

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

MAIRIE DE SEIGNOSSE (LANDES)